

L'ACTION DU COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE

Invalides. — La Section des invalides a récemment mis à la disposition de la délégation du CICR à Paris un montant de fr. s. 5000, en vue de poursuivre l'assistance médicale d'un groupe d'invalides de guerre polonais totalement dépourvus de secours.

« *Volksdeutsche* ». — Regroupement de familles « volksdeutsche » : Le CICR a poursuivi ses efforts pour une reprise prochaine des convois.

Grèce. — Le CICR a décidé de faire parvenir cinq tonnes de riz à sa délégation à Athènes. Ce riz est destiné, d'une part, à des enfants, d'autre part, à des adultes malades.

Déportés ; réfugiés. — Le CICR a reçu une lettre de remerciements de la « Lagergemeinschaft Sachsenhausen », qui groupe un certain nombre d'anciens déportés du camp de Sachsenhausen Oranienburg. Tout en marquant sa gratitude envers le CICR, cette association le chargeait d'exprimer sa reconnaissance à tous ceux qui, par l'intermédiaire de Genève, avaient fait parvenir des dons aux détenus des camps de concentration. Les colis de vivres envoyés dans les camps, et plus encore ceux qui furent distribués sur les routes au moment de l'évacuation des camps, ont sauvé, affirme ce message, de nombreuses vies humaines. Selon le vœu exprimé par la « Lagergemeinschaft Sachsenhausen », le CICR a remercié en son nom le « Joint Committee » à Paris et à Genève, l'Ambassade de France et la Légation de Belgique à Berne, la Croix-Rouge de Belgique et la Croix-Rouge néerlandaise par l'intermédiaire de leurs représentants en Suisse; puis la Croix-Rouge de Norvège à Oslo, la Croix-Rouge suisse à Berne, le Fonds européen de secours aux étudiants et le « Centre Quaker international » à Genève.

L'Aide Suisse à l'Europe s'emploie actuellement à faire émigrer au Brésil un grand nombre de « Volksdeutsche » se

trouvant en Autriche. Grâce à ses efforts, environ 500 d'entre eux ont déjà pu quitter ce pays. Le CICR a été heureux de pouvoir contribuer à cette action en remettant aux intéressés, démunis de toutes pièces d'identité et sans aucune possibilité de s'en procurer, des « titres de voyage » du CICR. Ces documents dont la validité est reconnue aussi bien par les Autorités autrichiennes que brésiliennes et sur lesquelles les visas de transit italien et français ont pu être apposés, ont permis à ces « Volksdeutsche » de gagner le pays qui s'était déclaré prêt à les recevoir.

Proche-Orient. — Diverses considérations, en particulier la diminution progressive de ses activités en Israël et en Jordanie, ont engagé le CICR à fermer ses délégations permanentes à Tel Aviv et à Jérusalem. La première a déjà clos ses portes le 31 août et, selon les prévisions, la seconde ne sera pas maintenue au delà de septembre. Certaines des tâches confiées aux délégués du CICR dans ces deux pays incomberont désormais à des organismes locaux, tandis que les cas requérant plus spécialement l'intermédiaire neutre du CICR seront suivis et traités par sa délégation au Caire. Ainsi, cette dernière délégation recouvre la position particulière qui était la sienne avant le conflit palestinien, en tant que siège de la représentation du CICR pour le Proche-Orient, exception faite de la Syrie et du Liban, qui conservent une délégation permanente.

Iran. — Parti du Caire le 22 août, le délégué du CICR en Jordanie, M. P. Gaillard vient d'accomplir à Téhéran une courte mission. Il s'est entretenu avec les dirigeants de la Société du Lion et Soleil Rouges, ainsi qu'avec des personnalités appartenant au Gouvernement, de plusieurs sujets ayant trait à l'action du CICR dans le Proche-Orient.

Vietnam. — On sait que le délégué du CICR au Vietnam, M. P. Kuhne eut une entrevue, le 26 juillet, avec trois représentants de la Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam. L'entretien, qui se déroula dans une zone neutralisée à cet effet, porta notamment sur les modalités d'une éventuelle distribution de secours médicaux aux victimes des hostilités

se trouvant sur le territoire contrôlé par les forces vietminiennes. Lors de cette entrevue, une seconde rencontre avait été projetée.

Après avoir, à Genève, rendu compte des résultats de sa mission au Comité international et reçu de lui de nouvelles instructions, M. Kuhne a regagné son poste. Les 2 et 3 septembre, il a fait diffuser à l'intention du Dr Ton That Tung, président de la Croix-Rouge vietminienne, un message proposant une nouvelle rencontre, au cours de laquelle il serait procédé à la remise d'un imposant lot de médicaments en faveur des victimes précitées et à la transmission au CICR d'une liste des prisonniers de guerre et internés civils détenus par le Vietnam démocratique.

Corée. — Au cours du mois d'août, l'Agence centrale des prisonniers de guerre à Genève a reçu les renseignements suivants concernant les militaires nord-coréens et volontaires chinois aux mains des forces des Nations Unies : 1054 cartes de capture et 41 listes totalisant environ 5000 noms. Elle a aussitôt transmis ces listes aux Puissances dont les prisonniers sont originaires, ainsi que 2176 messages et 342 demandes d'enquête.

Le 4 septembre, le CICR a informé par télégramme le président de la Croix-Rouge coréenne de Pyongyang de la nouvelle organisation, sur la base du procédé I.B.M.¹ du Service coréen de l'Agence. A ce propos, il l'a invité à déléguer un représentant à Genève pour visiter ce Service et étudier ses méthodes de travail.

Il convient de signaler encore la mission remplie au Japon et en Corée par M. Max Wolf, conseiller de la Présidence du CICR, dans le courant du mois d'août. Les entretiens qu'eut M. Wolf, tant avec la Croix-Rouge et les Autorités japonaises, qu'avec le Haut Commandement des forces des Nations Unies et M. Syngman Rhee, président de la République de Corée, ont porté exclusivement sur l'activité traditionnelle du CICR dans les circonstances présentes.

Japon. — Le transfert au Japon des militaires nippons condamnés dans divers pays d'Extrême-Orient pour des actes

¹ Voir *Revue internationale*, août 1951, p. 618.

commis antérieurement à leur captivité de guerre se poursuit. Trente d'entre eux ont quitté Rangoon, par mer, le 6 août. Le CICR leur avait fait remettre, au départ, quelques effets vestimentaires et des couvertures. A Singapour, les militaires japonais détenus en Malaisie et dans le Nord de Bornéo, au nombre de 200, prirent place sur le même bateau. L'entremise du CICR avait été requise pour mener à bien l'organisation de ce convoi.

Conférence de San Francisco. — Par une lettre du 16 août, M. Dean Acheson, secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, a invité, au nom du Gouvernement convoquant la Conférence de San Francisco, le président du CICR à assister à cette Conférence. M. Paul Ruegger a quitté Genève le 1^{er} septembre, accompagné de M. Roger Gallopin, directeur exécutif et de M. Max Wolf, conseiller à la Présidence du CICR.

La présence d'une mission du CICR à la Conférence de San Francisco est motivée par le fait que le projet de traité de paix avec le Japon, soumis à cette assemblée, fait mention du Comité international dans un de ses articles. Il prévoit que certains avoirs japonais à l'étranger seraient remis au CICR, qui recevrait mandat d'utiliser ces sommes à l'assistance d'une importante catégorie de victimes de la seconde guerre mondiale en Extrême-Orient. Ce mandat serait alors exécuté en toute indépendance, par l'intermédiaire de diverses organisations nationales appartenant à chacun des pays intéressés et selon des normes définies par le CICR lui-même.

* * *

Visites au CICR. — Voir, ci-dessous, page 746.
